

## FÉDÉRATION DE RUSSIE

La poursuite des exécutions tourne en dérision les engagements pris auprès du Conseil de l'Europe  
Index AI: EUR 46/43/96

Amnesty International a été indignée d'apprendre récemment de source officielle que 53 personnes ont été exécutées cette année en Russie, alors que le gouvernement de ce pays s'était engagé lors de son adhésion au Conseil de l'Europe à appliquer, dès le 28 février 1996, un moratoire sur les exécutions.

« La Russie ne témoigne d'aucun respect pour les engagements qu'elle a pris devant le Conseil de l'Europe, a déclaré l'Organisation jeudi 3 octobre 1996. Combien de temps faudra-t-il encore attendre avant que ce pays mette ses actes en accord avec ses paroles, fasse cesser les exécutions et veille à ce que les responsables respectent le moratoire ? »

À l'occasion d'une conférence de presse, à Moscou, le 24 septembre, Anatoli Pristavkin, qui dirige la Commission présidentielle des grâces, et Valeri Borchtehev, représentant de la Chambre des droits de l'homme placée sous l'autorité du président, ont signalé que 53 exécutions avaient eu lieu depuis le début de l'année 1996. Il a également été annoncé que des erreurs judiciaires avaient été commises dans 50 p. 100 des cas de condamnation à mort.

La Commission présidentielle des grâces recommande régulièrement au président de gracier des condamnés mais, selon les informations dont dispose Amnesty International, en 1995 Boris Eltsine aurait usé de son droit de grâce dans cinq affaires uniquement.

Amnesty International pense que de nouvelles exécutions pourraient avoir lieu prochainement et craint pour la vie des 700 prisonniers qui seraient toujours sous le coup d'une condamnation à mort en Russie |